



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026 et du compte financier unique 2025 Information des citoyens sur la situation financière de la commune

Population légale au 1er janvier 2021 (en vigueur au 1er janvier 2026) : 650 habitants

Personnel communal :

- 2 agents titulaires
- 3 agents contractuels permanents

I - Le cadre général

Le budget primitif est un document prévisionnel qui présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année à venir. Il doit obligatoirement être voté en équilibre.

Le compte financier unique est un document de clôture qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réellement réalisées au cours de l'année précédente.

Celui de la commune de Matougues a été adopté par le conseil municipal le 27 avril 2026. Il peut être consulté dans son intégralité au secrétariat de mairie, aux horaires d'ouverture.

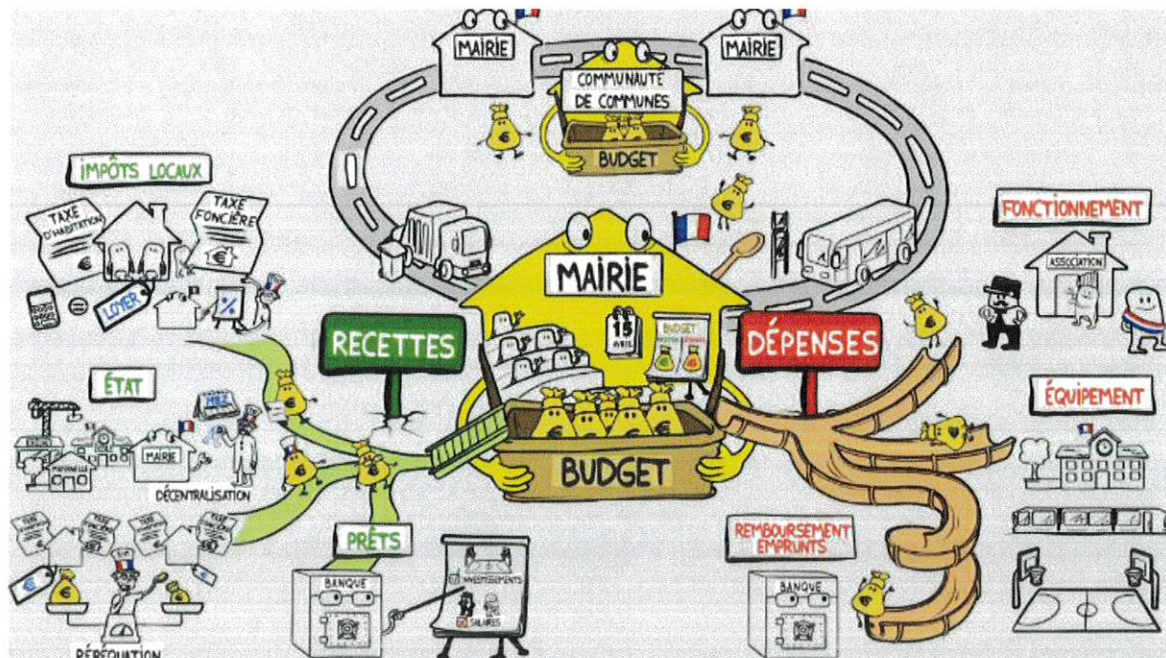
Ce budget et ce compte financier unique traduisent les orientations du conseil municipal, qui consistent à :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la qualité des services rendus aux habitants
- Limiter le recours à l'emprunt, afin de contenir le niveau d'endettement
- Poursuivre les investissements, notamment par la création de nouveaux équipements, en mobilisant les aides financières de l'État, du Département, de la Région et des fonds européens

Comment fonctionne le budget communal ?

Le budget de la commune est organisé en deux grandes sections :

- La section de fonctionnement : elle regroupe les dépenses nécessaires au quotidien (personnel, entretien des bâtiments, énergie, services...) ainsi que les recettes courantes (impôts, dotations, produits des services...)
- La section d'investissement : elle concerne les projets à moyen et long terme, tels que les travaux, les acquisitions d'équipements ou les aménagements qui améliorent durablement le patrimoine communal



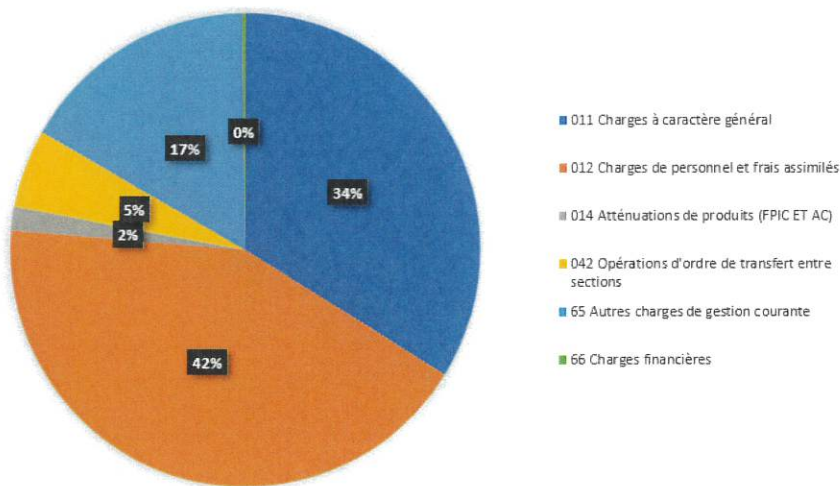
LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

II - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est destiné à la gestion des affaires courantes de la commune.

Les **dépenses de fonctionnement** 2025 arrêtées à hauteur de 497 607,07 € correspondent aux sommes récurrentes avec notamment l'entretien et la consommation des bâtiments et du village, aux charges du personnel, aux subventions versées aux associations, aux intérêts de la dette...

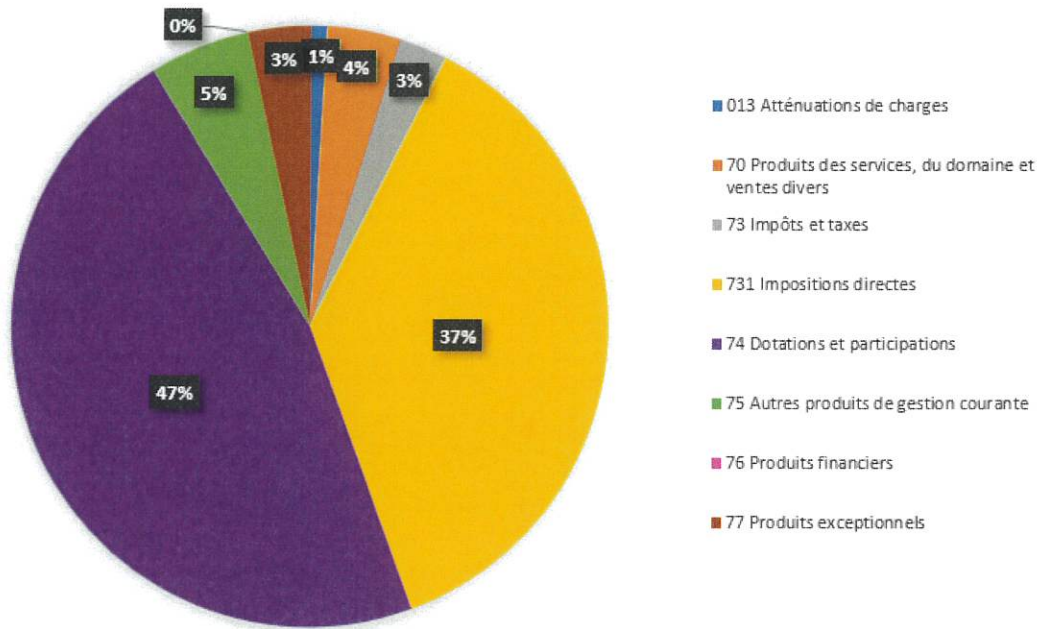
Dépenses	
011 Charges à caractère général	168 484,68 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	211 256,81 €
014 Atténuations de produits (FPIC ET AC)	8 009,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 608,48 €
65 Autres charges de gestion courante	82 001,93 €
66 Charges financières	1 246,17 €
TOTAL	497 607,07 €



Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 051-215103334-20260428-DELIB222026-DE

Les recettes de fonctionnement pour 2025, établies à 768 661.25 €, proviennent principalement des impôts directs locaux, des dotations de l'État, de diverses subventions, ainsi que des revenus liés aux activités du centre de loisirs et à la location des infrastructures communales.

Recettes	
013 Atténuations de charges	6 721,95 €
70 Produits des services, du domaine et ventes divers	30 748,20 €
73 Impôts et taxes	20 049,00 €
731 Impositions directes	283 712,00 €
74 Dotations et participations	359 687,48 €
75 Autres produits de gestion courante	41 567,48 €
76 Produits financiers	7,14 €
77 Produits exceptionnels	26 168,00 €
TOTAL	768 661,25 €



La différence entre le total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

$$768\ 661,25\ € - 497\ 607,07\ € = 271\ 054.24\ €$$

La capacité d'autofinancement 2025, appelée aussi épargne brute (après déduction des intérêts des emprunts), est fixée à 269 808.01 €.

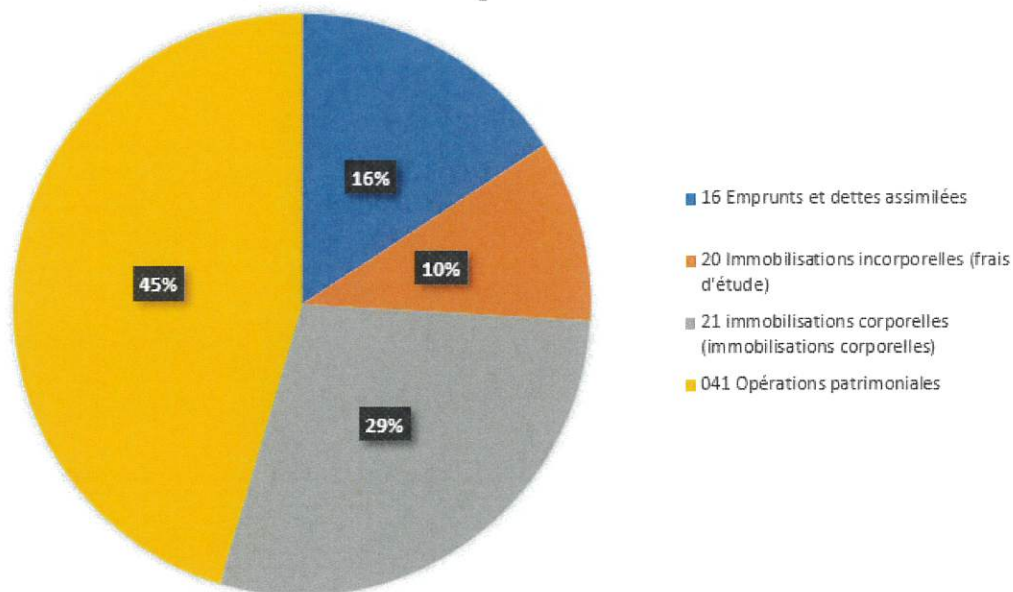
Envoyé en préfecture le 28/04/2026
 Reçu en préfecture le 28/04/2026
 Publié le
 ID : 051-215103334-20260428-DELIB222026-DE

III - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il concerne les projets ayant un impact durable sur le patrimoine communal (travaux, acquisitions, aménagements).

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 144 623,54 €.

Dépenses	
13 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
16 Emprunts et dettes assimilées	22 837,51 €
20 Immobilisations incorporelles (frais d'étude)	14 642,74 €
204 Subventions d'équipement versées (travaux siem)	
21 immobilisations corporelles (immobilisations corporelles)	41 440,82 €
041 Opérations patrimoniales	65 702,47 €
TOTAL	144 623,54 €



Travaux 2025

La commune a poursuivi la préservation de l'église (2 655 €) et engagé plusieurs aménagements au cimetière (reprises de concessions, ossuaire, cavurnes).

Des améliorations ont été réalisées à la salle des fêtes (chauffage, clôtures, sécurisation).

Du matériel communal et informatique a été renouvelé.

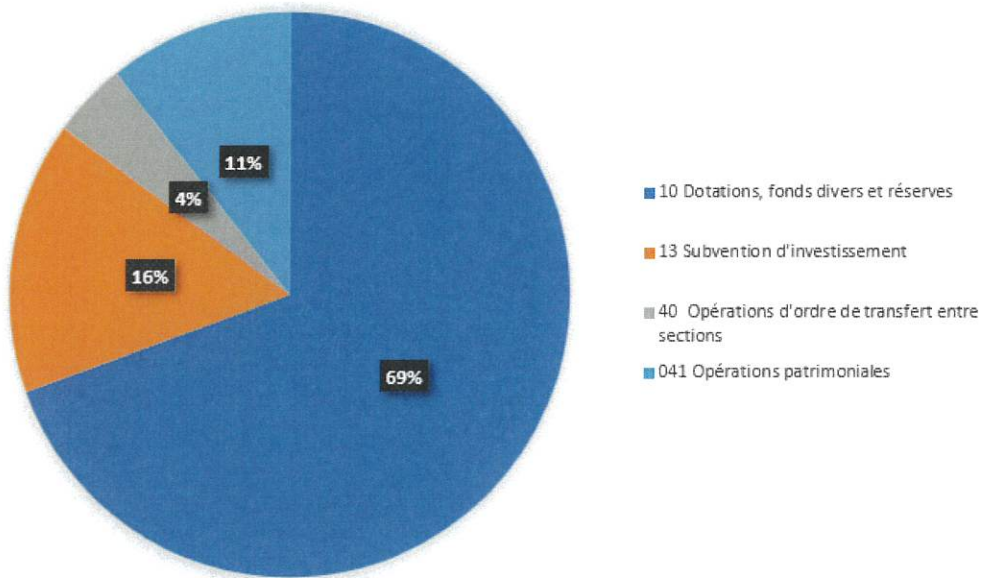
Enfin, une barrière a été installée au bord de Marne pour limiter les nuisances et protéger le site.

Les investissements réalisés par la commune contribuent à améliorer durablement le cadre de vie des habitants. Qu'ils concernent les équipements, les aménagements ou les services, ils participent au dynamisme et à l'attractivité du territoire. La collectivité veille ainsi à mobiliser ses ressources de manière maîtrisée au service de projets utiles et structurants.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 051-215103334-20260428-DELIB222026-DE

Les recettes d'investissement s'élèvent à **615 847,18 €** et proviennent principalement des subventions et des dispositifs de soutien (dont le FCTVA).

Recettes	
10 Dotations, fonds divers et réserves	427 521,05 €
13 Subvention d'investissement	96 015,18 €
40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 608,48 €
041 Opérations patrimoniales	65 702,47 €
TOTAL	615 847,18 €



AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **+ 324 965.01 €**,
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de **+ 235 188.48 €**,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de **- 59 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
 Reçu en préfecture le 28/04/2026
 Publié le
 ID : 051-215103334-20260428-DELIB222026-DE

IV - Zoom sur la fiscalité

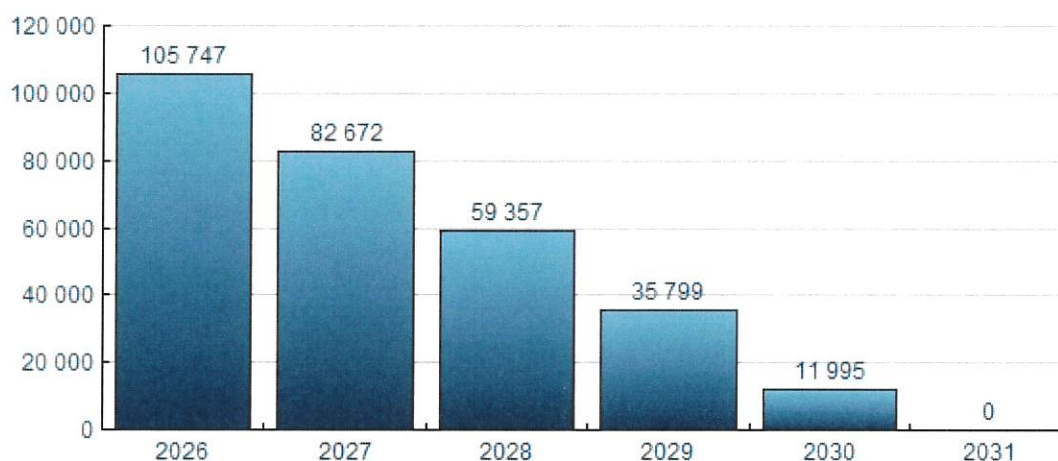
Exercice 2026	Commune
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	16.23%
Taxe foncière sur le bâti	37%
Taxe foncière sur le non bâti	15.24%
Cotisation foncière des entreprises	



Pour accéder aux taux des différentes taxes des communes, il suffit de se rendre sur le site collectivites-locales.gouv.fr puis de suivre le chemin : **Accueil > Finances Locales > Fiscalité locale > Taux de fiscalité directe locale votés par les collectivités.**

Cela permet de consulter les taux votés par chaque collectivité

V - L'endettement



Dettes financières au 01 janvier 2026

Le montant des dettes financières s'élève à 105 747,00 €. Cette somme correspond à l'emprunt de la micro-crèche et au terrain situé rue de Haut.

Taux d'endettement

Ce ratio permet d'évaluer la charge de la dette d'une collectivité par rapport à ses recettes réelles de fonctionnement il est de 14% pour notre collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 051-215103334-20260428-DELIB222026-DE

LE BUDGET PRIMITIF 2026

VI- Le Budget Primitif 2026

	Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001 Solde d'exécution de la section d'investissement re	235 188,48 €
	13 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		10 Dotations, fonds divers et réserves	118 943,93 €
	16 Emprunts et dettes assimilées	23 100,00 €		
	20 Immobilisations incorporelles (frais d'étude)	35 000,00 €	13 Subvention d'investissement	
	204 Subventions d'équipement versées (travaux siem)	50 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	
	21 immobilisations corporelles (immobilisations corporelles)	639 536,80 €	20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	
			40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 978,15 €
	RAR	59 000,00 €	RAR	
	041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	403 526,24 €
TOTAL	806 636,80 €	TOTAL	806 636,80 €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	002 Résultat d'exploitation reporté		002 Résultat d'exploitation reporté	324 965,01 €
	011 Charges à caractère général	193 410,00 €	013 Atténuations de charges	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	242 020,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes divers	34 776,38 €
	014 Atténuations de produits (FPIC ET AC)	10 000,00 €	73 Impôts et taxes	12 663,00 €
	023 Virement à la section d'investissement	403 526,24 €	731 Impositions directes	270 000,00 €
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 978,15 €	74 Dotations et participations	296 433,00 €
	65 Autres charges de gestion courante	99 303,00 €	75 Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
	66 Charges financières	1 600,00 €	76 Produits financiers	
			77 Produits exceptionnels	30 000,00 €
TOTAL	998 837,39 €	TOTAL	998 837,39 €	

Les projets à venir :

La commune poursuit sa dynamique d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie avec plusieurs projets en préparation.

La réfection de la voirie des Champs Chevaliers est programmée à l'horizon 2027. En amont des travaux, des temps d'échange seront proposés aux riverains afin de présenter les aménagements envisagés et de recueillir leurs observations.

Par ailleurs, la création d'un espace de stockage dédié au matériel des salles des fêtes est à l'étude, afin d'optimiser l'organisation et les conditions d'utilisation des équipements communaux.

Une réflexion est également engagée concernant l'aménagement de l'aire de jeux pour les enfants, dans le but de proposer un espace adapté et sécurisé aux familles.

Conclusion

Le budget primitif 2026 et le compte financier unique 2025 traduisent la volonté de la commune de poursuivre une gestion maîtrisée de ses finances, tout en accompagnant son développement.

Les orientations retenues permettent de concilier équilibre budgétaire et réalisation de projets utiles à la population. La solidité de l'épargne et le niveau d'endettement mesuré offrent à la collectivité des perspectives d'investissement raisonnées.

À travers les opérations engagées et celles à venir, la commune affirme sa volonté d'améliorer durablement le cadre de vie, en répondant aux attentes des habitants et en préparant les évolutions futures du territoire.

Fait à Matougues, Le 28 avril 2026
Le Maire, Bruno ADNET



Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 051-215103334-20260428-DELIB222026-DE